

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* confirme la nouvelle de la nomination de M. le capitaine de vaisseau baron Clément de la Roncière le Noory au commandement de la division navale du Levant.

Les journaux de Cherbourg annoncent que l'ordre est arrivé dans ce port d'armer la frégate la *Forte* pour concourir à l'expédition de Chine.

Le *Moniteur toscane*, du 21, publie un article détaillé dans lequel il rappelle que les élections communales doivent avoir lieu vers la fin du mois, et émet l'espérance que ces élections seront semblables à celles qui ont eu lieu pour la nomination des membres de l'assemblée et viendront concourir au même but, qui est l'annexion.

Le même numéro publie un décret du roi Victor-Emmanuel, dans lequel il est dit que l'armée et tous les corps politiques et autres de la Toscane prendront le titre de *royal*.

Une correspondance de Berlin, du 20 octobre, mentionne le fait suivant : On sait que lorsque la Prusse fit son emprunt de guerre, un député polonais, le comte Titus Dzialynski, donna sa démission parce qu'il ne voulait pas contribuer à fournir de l'argent pour faire la guerre à un pays qui avait donné et donnait du pain à un si grand nombre de ses compatriotes. Or, le 19 octobre, le comte Dzialynski a été réélu député à Posen, et sur 290 votants il a obtenu 286 suffrages.

Le prince Alexandre Couza a quitté Jassi immédiatement après avoir reçu son firman impérial d'investiture pour la principauté de Moldavie. Le 6, il est arrivé à Bucharest.

Le 8, le firman impérial d'investiture pour la principauté de Moldavie a dû être lu solennellement à la métropole. A la date de nos dernières nouvelles, les préparatifs se faisaient pour cette cérémonie.

Le prince Michel de Servie a été nommé par S. A. le prince Milosch, son père, commandant en chef de toutes les forces de la Principauté.

La *Skuptchina* continue ses travaux à Belgrade.

C'est vers le Maroc que tournent en ce moment

tous les regards. La presse anglaise elle-même, oubliant la mission qu'elle s'était donnée, à la dernière heure, de protéger l'Italie, semble abandonner sa tâche à peine commencée, pour s'occuper de l'événement du jour : la guerre faite au Maroc par l'Espagne.

La Presse anglaise, si chatouilleuse sur le point d'honneur national, si prompt à saisir sa plume la plus acérée lorsque l'honneur ou les intérêts anglais sont en jeu, vient aujourd'hui contester à l'Espagne le droit de venger ses injures et de revendiquer par les armes, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, la réparation des plus justes griefs.

La presse anglaise se montre même fort inquiète de la coïncidence de la guerre faite par l'Espagne avec les hostilités reprises récemment par nos troupes d'Algérie contre les tribus voisines de notre frontière.

Le *Daily-News* trouve que cette guerre n'a pas de motifs suffisants, et qu'elle doit nécessairement cacher un but secret. De là grande alarme du journal anglais, qui déclare que l'Angleterre, possédant Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes, dans la Méditerranée, a un triple intérêt à ce que les territoires qui commandent l'entrée de cette mer restent neutres ou indépendants.

« Au lieu de rétablir l'ordre, dit en terminant le *Daily-News*, la France et l'Espagne livreront au contraire le Maroc à des dissensions sans nombre. »

Le *Morning-Herald*, bien que moins explicite que son confrère, est d'avis néanmoins que la guerre du Maroc peut prendre « une extension formidable. »

« Si l'Espagne, dit le *Morning-Herald*, s'empare de Tanger, elle gardera cette place, et si, dans les préliminaires de la paix, on stipulait qu'elle dût rendre cette ville, l'indemnité pécuniaire demandée en échange pourrait dépasser les ressources du Maroc. En ce cas, l'Espagne commanderait au détroit, ce qui pourrait compromettre nos possessions dans la Méditerranée. Sans être alarmistes, nous pouvons être prudents et nous pouvons nous préparer à toute éventualité, sans accuser nos voisins de sinistres desseins. »

Le *Times* s'occupe aussi de la question hispano-marocaine, et il n'hésite pas à voir dans la guerre entreprise par l'Espagne le résultat des instigations de la France.

Comme ces poltrons qui chantent bien haut pour s'étourdir au moment du danger, le journal de la Cité, après avoir passé en revue l'intérêt tout-puissant qu'a l'Angleterre à ne pas laisser l'Espagne occuper une forte position sur la Méditerranée, finit par s'écrier que l'Espagne ne saurait rêver une telle conquête beaucoup trop au-dessus de ses forces.

« Les plus mortels ennemis de l'Espagne, dit en terminant le *Times*, ne pourraient lui souhaiter rien de pire que d'entamer une guerre de vingt ans avec des tribus musulmanes, sous le soleil torréfiant de l'Afrique, et si les bons offices de l'Angleterre se sont interposés, c'est autant pour le bien de l'Espagne que pour celui du Maroc. Quoi qu'il en soit, laissons les Espagnols à eux-mêmes. »

« Soyons sûrs, en ce cas, qu'après quelque prétendue victoire, ou le bombardement de quelque port mauresque, l'affaire s'arrangera. Si nous intervenons, cela n'aurait pour effet que de donner à la querelle une importance qu'elle ne comporte pas. »

Une lettre de Naples, communiquée à la *Gazette de Milan*, annonce que les préparatifs militaires étaient poussés avec une grande vigueur. Le général Pianelli avait porté son quartier général à Teramo. D'autres troupes étaient parties de Gaëte pour cette destination. — Charles Bousquet. — (*Le Pays*.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une correspondance adressée de Madrid, le 21, à l'agence Havas, nous fournit d'intéressants détails sur la dernière phase des négociations avec le Maroc et sur l'effet produit dans la Péninsule par la nouvelle de la déclaration de la guerre.

« La question marocaine a été résolue dans le sens de la guerre. Le gouvernement marocain n'a répondu que d'une manière évasive à nos demandes, et sa dernière réponse a été en contradiction formelle avec la première; ce qui a donné lieu de supposer certaine influence étrangère qui aura pesé sur ses conseils. Notre consul a reçu l'ordre de quitter Tanger en laissant un mémoire écrit énonçant les justes griefs de l'Espagne. Le gouvernement marocain a demandé alors un nouveau délai, et l'on n'a pas même fait de réponse à cette prétention.

FEUILLETON

UN COUP DE TONNERRE.

(Suite.)

Le juge d'instruction s'assit devant la table.

— Monsieur, dit-il à Édouard, approchez.

Édouard se leva et fit quelques pas en avant, soutenu par les soldats. On l'avait trouvé privé de connaissance, enlacé dans les bras du chimiste qui le retenait sur son sein avec la raideur de la mort. Il était méconnaissable. Livide de pâleur, les cheveux en désordre, les vêtements et les mains souillés de sang, le regard fiévreux, il eût été impossible de reconnaître en lui le gai, le spirituel, le triomphant licencié de la veille.

— Où étiez-vous hier, au moment de la mort de Talbert? demanda le juge.

— J'étais près de lui, répondit Édouard d'une voix émue, il est mort entre mes bras.

Des larmes coulaient de ses yeux.

— Étiez-vous seul près de lui.

— Oui, Monsieur.

— A quelle cause attribuez-vous cette mort?

— Au tonnerre.

— Vous croyez que la foudre est tombée sur la victime? Mais comment vous aurait-elle épargné, puisque vous étiez dans la même chambre?

— Je n'y étais pas encore.

— Et votre père? demanda le juge en plongeant son regard dans les yeux du jeune homme.

— Oh! fit vivement Édouard, mon père était parti... parti depuis longtemps.

— Mais, poursuivit le juge, en montrant quelques billets souscrits la veille par Perrinon, et à demi-consommés, ces papiers, qui les a brûlés?

— Je l'ignore.

— Approchez un peu. D'où vient le sang qui tache votre linge et vos mains?

— C'est le sang de Talbert, répondit le jeune homme dont les sanglots brisaient la voix.

Le juge ne put réprimer un premier mouvement d'horreur; mais il se remit promptement et reprit avec sang-froid:

— Vous êtes avocat, Monsieur; vous connaissez l'axiome de droit : *Is fecit cui prodest*; — celui-là a commis le crime, qui avait intérêt à le commettre. — Est-il besoin de faire intervenir la foudre pour expliquer la mort du malheureux dont le sang a rejailli sur vos habits, dont les créances se trouvent brûlées ou disper-

sées? Ne suffit-il point de chercher qui avait intérêt à cette mort?

— Monsieur, dit Édouard, abîmé de douleur, la pensée m'échappe. Je me sens écrasé sous le poids d'une accusation qu'il m'est impossible de repousser, quant à présent, car je ne suis pas bien sûr d'être éveillé; il me semble que je fais un mauvais rêve. Tout ce que je puis vous dire, c'est que mon père était absent au moment de la mort de notre ami, c'est qu'il n'est point coupable. Disposez de moi.

— Votre père était absent, dites-vous? Voilà déjà plusieurs fois que vous me répétez cela. Vous craignez sans doute que l'accusation ne l'aille chercher? C'est d'un bon fils. Cependant nous aviserons.

— Monsieur, dit Édouard suppliant, au nom du ciel, épargnez mon père! C'est un homme d'honneur; le faire arrêter, ce serait le tuer. S'il y a un coupable, c'est moi, ce ne peut être que moi, moi seul. Oh! Monsieur, si vous avez un père, si vous avez une mère, si vous avez des sœurs, vous me comprendrez, vous accueillerez ma prière, vous n'aggravez point la situation d'une famille assez éprouvée déjà par le malheur qui m'arrive aujourd'hui.

Le juge était un homme de sens, d'une grande droiture, et qui, dans l'exercice de ses pénibles fonctions,

» Un conseil des ministres s'est tenu ce soir, sous la présidence de la reine. La guerre a été décidée à l'unanimité. La reine, dans son enthousiasme, a approuvé toutes les résolutions des ministres, et elle a offert, à titre de don, s'il en était besoin, un prélèvement annuel sur sa liste civile et même tout son patrimoine. Les ministres se sont présentés aujourd'hui aux deux chambres pour exposer les faits et donner connaissance de la détermination adoptée. Tous les partis, toutes les nuances d'opinions, se sont groupés avec empressement autour du gouvernement. En un mot, il s'est manifesté un mouvement patriotique digne d'une grande et généreuse nation. Le général O'Donnell peut et doit être content de l'ovation qui lui a été faite et de l'approbation unanime accordée aux actes du gouvernement.

» L'enthousiasme populaire est à son comble. Madrid est en fête; une foule immense et joyeuse circule dans les rues. La presse périodique approuve universellement la guerre, il n'y a qu'une voix: « La guerre! » Non-seulement des volontaires se présentent en masse, mais même on a vu des déserteurs revenir spontanément se ranger sous les drapeaux. Les soldats désignés pour faire partie de l'expédition sont remplis de joie et enviés par ceux qui restent pour le service intérieur.

» Tous les représentants des puissances étrangères se sont rendus hier au ministère des affaires étrangères, et le ministre d'Angleterre a donné l'assurance que le gouvernement de Sa Majesté Britannique ne mettrait aucun obstacle à la réparation que nous allons chercher à main armée.

» On ne sait pas encore au juste le jour du départ du général O'Donnell, mais on croit qu'il attendra que les trois corps d'armée d'Algésiras, Cadix et Malaga, soient réunis. On dit que ces trois corps doivent composer un effectif de 100,000 hommes; nous conserverons une armée de 60,000 hommes. Ordre a été donné dans tous nos ports de réunir le plus de transports possible. Quelques régiments de la garnison de Madrid se rendent à Algésiras par le chemin de fer d'Alicante.

» On croit que les cortès seront closes dans la première quinzaine du mois de novembre, et qu'elles seront ultérieurement réunies dans les premiers jours de janvier.

Nous extrayons les lignes suivantes d'une autre correspondance qui nous est également communiquée par l'agence Havas:

«... L'enthousiasme est grand et universel à Madrid. La campagne va commencer. On dit que le général O'Donnell pourra disposer de plus de 50,000 hommes de toutes armes sur le champ de bataille, et, s'il le fallait, les dispositions sont prises pour élever facilement ce chiffre à 75,000 hommes.

» On dit, dans des cercles d'ordinaire bien informés, que l'Angleterre, qui a fait tenir à la place de Tanger des quantités considérables d'armes et de munitions de guerre, s'est efforcée de persuader à l'empereur du Maroc qu'une invasion par l'Espagne n'était pas à craindre, attendu que l'Espagne n'avait pas des ressources suffisantes pour pouvoir s'emparer de Tanger. Les Marocains pourraient bien s'apercevoir qu'ils se sont trompés à cet égard. Les troupes espagnoles sont excellentes et bien commandées: aussi, y a-t-il tout lieu de croire que les

premières opérations seront heureuses, et alors l'empereur de Maroc fera la paix à toutes les conditions que l'Espagne lui pose aujourd'hui. C'est du moins l'espoir général.

» Le bruit court que le gouvernement va ouvrir un emprunt national: cette nouvelle, qui peut être vraisemblable, ne repose jusqu'ici sur aucune donnée officielle.

» Du 10 au 12 novembre, sera close la présente législature: celle de 1860 sera ouverte en janvier.

» L'armée expéditionnaire se compose actuellement de 40 bataillons de ligne et 16 de chasseurs, tous de 700 hommes; 1 bataillon de génie, 11 escadrons de cavalerie et 80 pièces d'artillerie dont plus de la moitié rayées; il y a aussi un train de siège. Il paraît que 60 bataillons de provinciaux vont être mis sous les armes. Ce sera une force de 72,000 hommes.

Nous empruntons à la *Gazette russe de Saint-Petersbourg* le récit qui suit de l'entrevue de Schamyl et de l'empereur de Russie:

Le 25 septembre, le colonel Trampowski arriva dans la ville de Kharkowava avec son prisonnier, et là il reçut l'ordre de se rendre à Tchougouïeff pour présenter Schamyl à l'empereur Alexandre.

Il est impossible de dépeindre l'enthousiasme de l'iman et des autres prisonniers lorsqu'on leur eut fait connaître qu'ils pourraient garder leurs armes en présence de l'empereur. Ils ne furent pas moins contents lorsqu'on leur apprit qu'ils feraient le voyage de Moscou et de Saint-Petersbourg. Schamyl surtout avait un vif désir de voir par ses yeux si le spectacle de ces villes répondait à la description qui lui en avait été faite par son fils aîné, Djemal-Eddin.

Schamyl fut présenté à l'empereur, qui l'accueillit avec bienveillance. A la parade militaire, au moment où les troupes faisaient leurs manœuvres, Schamyl, galopant à côté de l'empereur, lui criait: « C'est bien ça, c'est le tableau fidèle de notre guerre à Tchetchna. » Puis il dit au czar: « Ah! sire, que d'armées innombrables vous avez! »

Il fut littéralement fasciné par les exercices équestres au cirque de Charkoff. Il a longtemps cru que cela n'était qu'une magie.

Au bal donné par le gouverneur de cette ville et honoré de la présence de l'empereur, il fut tellement frappé de la légèreté des toilettes féminines, qu'il recula de quelques pas à cette vue. — Vous n'irez pas en Paradis, dit-il à quelqu'un qui l'interrogeait sur ce spectacle. — Pourquoi cela? — Vous avez sur terre le paradis que Mahomet nous a promis au ciel.

Il visita à Toula la grande fabrique d'armes, et ne put retenir ses larmes en se souvenant des récits de son fils, récits auxquels il n'avait pas voulu croire autrefois, et dont il était forcé de constater l'exactitude.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Rome, 22 octobre. — Le gouvernement pontifical a reçu la nouvelle que M^{sr} Leziroli, évêque de Rimini, et d'autres prêtres, ont été emprisonnés. Les autorités de Pesaro ont saisi des lettres d'émissaires ayant pour objet d'exciter à la rébellion les provinces et les troupes du Saint-Père.

Londres, 24 octobre. — Le *Times* dit que l'Espagne a de justes motifs pour demander au Maroc satisfaction de ses griefs. Il est vrai, ajoute le *Times*, que la France a une grande influence sur l'Espagne, mais il est faux que dans les circonstances actuelles le maréchal O'Donnell serve d'instrument à l'Empereur Napoléon. Toute attaque de la France qui porterait atteinte à l'indépendance du Maroc provoquerait les sérieuses remontrances de l'Europe; mais ni la France, ni l'Espagne ne songent aujourd'hui à attenter à cette indépendance. L'Angleterre doit donc laisser le champ libre à l'Espagne et alors l'affaire sera bientôt finie.

Le *Daily-News* raconte que Napoléon III aurait répondu à la députation toscane: « J'ai des engagements avec l'Autriche. Les Italiens devraient considérer quels grands avantages ils ont obtenus à la suite de la guerre. Le Piémont aura Parme et Plaisance; Venise aura une administration italienne, et la Toscane, en reprenant son souverain, aura une constitution.

Marseille, 24 octobre. — On a reçu des nouvelles de Maroc jusqu'au 17. M. le général de Martimprey est parti le même jour de Nemours, allant au grand camp de Kiss, lequel a été mis en communication par une route et le télégraphe avec le fort Nemours.

L'armée est prête, et les lettres des colons manifestent l'espoir qu'une complète justice sera faite des assassinats de nos ouvriers et des malheureux enfants. Ils espèrent aussi qu'une indemnité sera exigée pour les déprédations commises et qu'on obtiendra, pour l'avenir, plus de sécurité, par suite de la rectification des frontières.

La colonne du général Durien a été retenue à Sebdom pour se ravitailler; on annonce que les Français faits prisonniers le 31 août ont tous été brûlés vifs par les Marocains, à Ras-el-Ain. Nos troupes sont impatientes de les venger.

Marseille, 24 octobre. — La reine de Hollande est arrivée hier, venant de Nîmes. Sa Majesté se rend à Nice.

Les nouvelles de Rome, du 22, annoncent que l'entrevue du Saint-Père avec le roi de Naples est ajournée. Le Souverain Pontife a envoyé un prélat anglais, l'abbé Talbot, à Naples, pour expliquer cet ajournement.

Le journal officiel confirme l'arrestation de M^r l'évêque de Rimini. Une grande émigration a lieu parmi les prêtres. Les avant-postes romagnols et pontificaux sont rapprochés et quelques provocations ont eu lieu. On dit que les ordonnances contenant les réformes sont imprimées pour être bientôt publiées.

Les nouvelles de Naples vont jusqu'au 22. Le roi François II a donné un banquet au général comte Roguet; tous les princes et les ministres y assistaient. Les enrôlements ne cessent pas. Quatre frégates continuent leur croisière contre Garibaldi. Le roi inspecte les troupes et les places fortes. — Havas.

FAITS DIVERS.

NOUVELLE ET TERRIBLE CATASTROPHE A L'ENTREPÔT ROYAL D'ANVERS.

La ville d'Anvers semble destinée à passer par

consultait, pour se diriger, son cœur autant que sa raison.

Il enveloppa Édouard d'un de ces regards qui pénètrent jusqu'au fond de l'âme.

Ce jeune homme est innocent, pensa-t-il, ou c'est un fourbe d'une force prodigieuse.

— Monsieur, poursuivait-il tout haut, le parti que nous prendrons dépendra de la franchise de vos aveux. Mais remettez-vous. Vous venez de laisser échapper quelques phrases imprudentes, où je ne veux pas essayer de chercher la vérité. L'émotion vous dicte des réponses qui dépassent le but que vous voulez atteindre.

Édouard ne se sentait plus vivre. C'était à peine s'il voyait jour à travers les nuages de sa pensée, dans la situation violente que lui avaient faite les événements de la nuit.

Le juge le fit passer dans une chambre voisine, afin de procéder à l'interrogatoire de Marianne et de Grâce.

Quand vint le tour de la pauvre enfant, ce fut une scène de désolation impossible à rendre. Grâce croyait son père blessé; on refusait de lui laisser voir. Elle l'aimait de toutes les forces de son âme vierge et pure. C'était son unique amour, son culte, son adoration. L'idée qu'elle pouvait le perdre, — idée qui ne lui était pas encore venue, — l'avait assailli avec une violence de chagrin qui la faisait tomber à chaque instant en convulsions.

Le juge n'obtint de Grâce que des réponses incohérentes.

Mais la déposition de Marianne, faite en toute sincérité de cœur, fut accablante pour Perrinon et pour Édouard.

Après ces préliminaires, après l'examen du laboratoire, et la saisie des pièces pouvant servir à l'instruction du procès, le juge donna ordre aux soldats d'emmener l'accusé.

Lorsqu'Édouard parut dans la rue, entouré de baïonnettes, les yeux hagards, les vêtements en désordre et tachés de sang, il s'éleva dans la foule un long murmure de surprise. Tous les habitants du quartier le connaissaient parfaitement. Ils avaient souvent admiré sa grâce, l'élégance de sa tournure, l'amabilité de son langage. On l'aimait comme un jeune homme doux, prévenant, humain et généreux envers les pauvres. Le sentiment d'envie qui s'était porté sur son père n'était pas descendu jusqu'à lui.

— Voilà! dit le cordonnier; il a assassiné le bonhomme parce que celui-ci menaçait de poursuivre son père qui lui devait des millions: une manière d'acquitter les dettes de sa famille!

— Un mange-tout que son père! s'écria l'épicier; il me doit plus de trois cents francs d'épicerie.

— Et à moi, dit le bonnetier, soixante francs au moins de gants de poil de lapin.

Sept ou huit autres fournisseurs se mirent à faire chorus, et à se lamenter sur le sort probable de leurs créances, ce qui amena chez Perrinon la visite en corps dont nous avons parlé.

— Non, dit une jeune fille, je ne puis croire que ce M. Édouard soit un assassin.

— Tu ne sais ce que tu dis, petite, reprit l'épicier; quand on brûle la chandelle par les deux bouts, on est capable de tout.

— Un si beau garçon!

— Voyez-vous ça? dit le cordonnier; il vous aura tapé dans l'œil.

— Ce n'est pas la beauté du verre qui fait le bon vin, ajouta un garçon de cave qui n'avait pas encore dit son mot.

Cependant un vieillard à la physionomie bienveillante, vêtu simplement mais avec propreté, et dont les cheveux blancs tombaient en anneaux sur les épaules, allait depuis quelques moments d'un groupe à l'autre, et, la pâleur au front, écoutait les propos de la foule.

— La jeune fille a raison, dit-il; ceux qui accusent M. Édouard ou son respectable père sont des écervelés qui ne savent ce qu'ils disent.

— Oui-dà, père Mathurin! fit le cordonnier; depuis quand est-ce que tu te fais l'avocat des assassins et des voleurs, toi qui prêches toujours la morale en ta qualité d'ancien maître d'école?

les épreuves les plus douloureuses, les plus terribles.

Le commerce et la population entière viennent d'être frappés de nouveau d'un malheur épouvantable. Le feu s'est déclaré, hier, dans l'après-midi, dans une des ailes de l'entrepôt royal, et, au bout de quelques instants, une demi-heure peut-être, la galerie incombustible du pavillon centre-sud s'est écroulée avec un fracas horrible. Cette galerie était construite entièrement en fer et en maçonnerie. Le feu, à ce que l'on croit, a couvé depuis le samedi, dans les marchandises; personne, en effet, n'était entré dans les magasins le dimanche. Comme à la Bourse, une fois les ancrages en fer chauffés à un certain degré, ces ancrages ont cédé, et la poussée s'étant faite vers la cour intérieure, la chute des bâtiments a été pour ainsi dire instantanée.

Les pompiers, accourus en grande hâte, n'ont pu songer qu'à inonder les parties écroulées et à préserver les localités voisines, sauvegardées d'ailleurs par de fortes murailles et des portes de fer.

L'émotion que cette nouvelle catastrophe a produite est immense. On se demande anxieusement quand finira la série de désastres qui ne cesse de fondre sur notre ville.

C'est que la perte ne se borne point malheureusement, au dommage matériel, très-considérable, occasionné tant aux bâtiments qu'aux marchandises, c'est que tout fait craindre pour notre place un deuil horrible. — Lors de l'écroulement, plusieurs personnes dévouées, jusqu'à la témérité, se trouvaient sous les bâtiments embrasés. Quelques-unes furent assez heureuses pour échapper, et parmi elles M. le contrôleur des douanes Vritthoff. Deux victimes furent retirées de dessous les décombres, l'une blessée assez grièvement à la tête, l'autre à la jambe.

Ce n'était point là, hélas! les seuls malheurs; tout au moins le fait redouter: un jeune homme, fils d'un de nos négociants les plus honorés; une de ces intelligences d'élite devant lesquelles s'ouvrait le plus brillant avenir, se trouvait là, aidant au sauvetage, au moment où la galerie s'est effondrée. Personne ne l'a revu depuis cet instant fatal, et le déblai de la masse immense de décombres n'a pu être commencé que ce matin, sous peine d'avoir à déplorer d'autres sinistres.

L'un des fils de M. Janssens, capitaine-commandant notre corps de pompiers, M. Joachim Janssens, employé à l'hôtel-de-ville, a aussi disparu depuis hier soir.

Enfin, une troisième personne, dont on ignore le nom, se trouve, on le craint fortement, ensevelie sous les décombres.

Les pompiers sont restés sur les lieux toute la nuit. A 8 heures ce matin ont commencé les premiers travaux de consolidation des parties de pavillon restées debout, les premiers travaux aussi du lugubre déblai. Puisse Dieu faire un miracle comme celui qui, il y a deux ans, sauva Mertens, et le fit retirer vivant de sa tombe anticipée.

Les travaux de déblai se font sous la direction de M. l'ingénieur en chef de Zuber et de M. l'ingénieur Mathys.

A 10 heures un quart, quelques ouvriers courageux, sous la direction plus spéciale de M. Zuber, ont commencé à creuser une autre galerie dans les décombres sous les voûtes même de l'édifice écroulé

et dans la direction où le malheureux jeune homme, M. Willam Lynen, auquel nous faisons allusion plus haut, a été aperçu hier pour la dernière fois.

On espère de cette manière être fixé plus vite sur le sort de cette malheureuse victime.

Ces travaux, on le comprend doivent s'exécuter avec une prudence extrême et avec beaucoup de lenteur; on ne saurait prévoir encore le moment où un résultat pourra être obtenu. (Précurseur).

— Un certain nombre de petits Chinois, dit le *Dinnannais*, sont arrivés ces jours derniers dans notre arrondissement. Ces profanes, encore très-jeunes, sont placés en nourrice dans le canton d'Evra (Côtes-du-Nord) par l'association de la Sainte-Enfance. Le fait est assez rare pour que nous le mentionnions ici.

— Un journal de Bordeaux avait annoncé qu'une dame de cette ville, M^{me} Jules Pommez, avait été brûlée dans son lit, où elle s'était endormie en lisant.

Nous lisons dans cette feuille:

Le terrible accident dont M^{me} Pommez a été victime ne s'est pas produit dans les circonstances que nous avons dites. M^{me} Pommez revenait de la campagne; il était tard, et sentant un peu de froid aux pieds en rentrant, elle s'approcha d'une cheminée où il y avait du feu. Amplement vêtue comme sont aujourd'hui toutes nos dames, la robe de M^{me} Pommez, mal contenue avec une main, ne put éviter le contact de la flamme, et aussitôt elle fut mise en combustion. Aux cris poussés par la victime, on accourut, mais le mal était si grave que tout secours était devenu inutile et que M^{me} Pommez succombait le lendemain matin après d'horribles souffrances.

— Les batteries flottantes, qui jouent aujourd'hui dans notre marine un rôle si important, avaient été, depuis plusieurs siècles, devinées par un capitaine de navire nommé Jean de La Salle. On trouve, dans une livraison des *Archives de la Gironde*, une pétition adressée au roi de Navarre par cet officier de marine.

« Le port de Bordeaux, dit-il dans ce mémoire, l'un des plus beaux qui soient en la chrétienté, est situé à l'un des meilleurs lieux d'Europe: mais, pour qu'il s'y fasse plus grand trafic que dans Anvers, il faut que les côtes soient bien défendues contre les navires ennemis et l'approche du fleuve assurée. »

Pour atteindre ce but, le capitaine La Salle propose de construire six navires dont il présente la « figure, et sera quasi impossible qu'ils se puissent perdre ni aller à fond par coupe d'artillerie. »

Il donne en ces termes le modèle de ces navires; ce qu'il en dit peut, avec une faible différence, se redire aujourd'hui.

En s'adressant au roi, il ajoute:

« Je vous présente la figure et portrait d'une plate-forme sur rivière, laquelle sera impossible pouvoir mettre ni coller à fons et ne tirera que quatre à cinq pieds d'eau, se pagera à cent cinquante avirons quand besoing sera, laquelle a trois batteries à couvert, et se y pourra tirer cent cinquante pièces d'artillerie et loger cinq cents hommes, tant mariniers que gens de guerre, chose propre et comode pour garder l'entrée d'une rivière aux ennemis, où les chasteaux et places fortes sont trop loing, et qu'il y a grand largeur devant, afin que nuls na-

vires de guerre n'entrent dans lesdites rivières, que aussi pour faire batterie et surprendre des villes et chasteaux le long desdites rivières. »

On voit ainsi que ce marin, au sujet duquel on manque d'ailleurs de renseignements, était un homme d'initiative, un de ces esprits chercheurs qui agitent des idées destinées à germer, qui font des plans dont la réalisation a lieu longtemps après.

CHRONIQUE LOCALE.

Des mouvements de troupes s'effectuent en ce moment dans nos contrées. Indépendamment des 1,400 hommes qui sont passés à Saumur dans le courant du mois d'octobre, nous aurons incessamment de passage dans notre ville divers régiments ou partie de régiments,

SAVOIR:

Le 8 novembre, un escadron du 4^e lanciers, fort de 10 officiers, 300 hommes et 240 chevaux.

Le 11 novembre, la 7^e batterie du 8^e d'artillerie, forte de 171 hommes et 210 chevaux.

Et le 24 novembre, 890 hommes du 99^e régiment d'infanterie.

Pour chronique locale et faits divers, P.-M.-E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Zurich, 26 octobre. — M. de Colloredo est mort ce matin, à dix heures.

Le comte Caroli, qui remplace M. de Colloredo, est attendu aujourd'hui à Zurich. On y attend également un courrier de Turin.

Madrid, 24 octobre. — Le consul d'Espagne à Tanger donne avis, à la date du 19, qu'il va quitter immédiatement cette ville. Des bourrasques règnent dans le détroit.

Ordre a été donné aux forces qui doivent compléter l'armée expéditionnaire de se mettre en marche.

On annonce pour demain le décret nommant le maréchal O'Donnell commandant en chef de l'armée. Le maréchal partira de Madrid à la fin de la semaine.

Il règne toujours un vif enthousiasme. — Havas.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 octobre 1859.

NAISSANCES. — 5, Adolphe Amiraunt, rue de Rouen; — 8, Eugénie Michel, rue de Fenet; — 11, Joseph-Victor-Julien Guyot, rue Saint-Nicolas; — Léon Proust, montée du Fort; — François Gautier, rue des Boires; — 14, Clémence Lair, rue de Fenet.

MARIAGES. — 3, Elie-Charles Besnard, notaire au Puy-Notre-Dame, a épousé Louise-Julie-Berthe Considérant, sans profession, de Saumur; — 10, Jean-Baptiste Leguesdron, journalier, a épousé Françoise Ernoult, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Joseph Hayer, journalier, 47 ans, rue de Fenet; — Henri Nivet, 6 ans, rue de la Visitation; — Marie Vergondy, buandière, 62 ans, veuve Hamelin, rue de l'Ermitage; — 2, Marie Bauchart, 26 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 3, Jeanne Mariette, journalière, 71 ans, veuve Bisset, rue du Pressoir-St-Antoine; — Charles-Urbain Delaunay, marchand de bois, 34 ans, rue de la Mare-Maillet; — 4, René Babio, propriétaire, 61

— Silence, vilain drôle! riposta le vieillard; tu ferais mieux d'être sous ton échoppe à raccommode tes savates que de tenir le monde sur pied par tes méchants propos.

— Tiens! ça lui fait éculer ses souliers, au monde, père Patoche!

— Il y a du sang sur les habits du coupable, mugit le boucher; quel scélérat! Bien sûr que, le jour où il sera guillotiné, j'irai en pèlerinage à la place de la Roquette.

— C'est peut-être qu'il s'est blessé en se défendant contre les soldats qui l'arrêtaient, reprit la jeune fille.

— Comme s'il était indispensable d'avoir tué quelqu'un pour avoir une gouttelette de sang à sa chemise! appuya le vieillard.

— En vérité, père Mathurin, on serait tenté de croire que tu t'abreuvais à l'auge de ces gens-là, à l'entendre ainsi braire en leur faveur; tu as tort, mon vieux, ça pourrait te compromettre.

Cette charitable observation du cordonnier causa au vieillard une sorte de frissonnement. Il alla encore tendre l'oreille aux propos de quelques autres groupes, mais sans se permettre de nouvelles réflexions. Puis il s'éloigna par la rue Cassini, dans la direction de l'Observatoire.

— Des assassins! pensait-il; eux! de si braves gens! qui m'ont fait tant de bien! et à tant d'autres qui ne s'en vantent point! Allons donc! est-ce possible?... Et pour-

tant!... Silence, père Mathurin! Pas un mot! Pas une démarche! Ne te permets pas même de penser... tu pourrais tout perdre.

Sur l'avenue de l'Observatoire, on voit ou plutôt on aperçoit à peine, cachée derrière les épais marronniers, une petite maison élevée d'un seul étage, à laquelle tient un véritable jardin parisien: quelques mètres de terrain surchargés d'une innombrable quantité d'arbustes, de fleurs et de plantes potagères.

Arrivé devant cette maison, qui était la sienne, le père Mathurin se retourna, interrogea d'un regard inquiet tous les abords solitaires de l'Observatoire, tira de sa poche une clé qu'il introduisit dans la serrure avec autant de précaution que s'il eût craint de réveiller un malade, fit tourner la porte sur ses gonds avec les mêmes ménagements, et se glissa comme une ombre dans l'intérieur.

Cependant Édouard avait traversé le faubourg, entouré d'une force imposante. A son aspect, la colère de la foule se changeait en un sentiment de surprise, presque de compassion. On avait peine à le croire coupable, et c'était sur son père que retombaient toutes les imputations.

Il descendit la rue Saint-Jacques, suivi par une bande de curieux qui racontaient, le long du chemin, aux boutiquiers accourus sur le pas de leurs portes, les détails du crime avec accompagnement toujours grossissant d'amplifications et de commentaires.

Il marchait, les yeux éblouis, et comme pris de vertige; un des gardes le soutenait par le bras. Effrayé de la curiosité dont il était l'objet dans cette promenade déshonorante à travers la ville, il avait le front baissé.

Sur le quai, à la hauteur du pont Saint-Michel, un jeune homme s'arrêta tout-à-coup devant lui, le regarda avec les signes d'une profonde stupéfaction, s'avança dans les rangs des soldats et lui prit la main.

Les curieux parurent étonnés de ce témoignage de dévouement.

Reconnaître un malheureux sur le chemin de la prison, et lui donner en présence du public des marques d'intérêt, n'est pas en effet un acte aussi facile qu'on pourrait l'imaginer: un tel acte est l'indice d'un esprit élevé et d'une grande force de caractère.

Mais à peine le prisonnier, dans l'état de prostration où il était, parut-il voir son ami.

— Que s'est-il passé, Édouard? regarde-moi; je suis Nangis, lui dit en vain celui-ci.

Nangis accompagna Édouard, sans en obtenir de réponse, jusqu'au seuil de la salle du dépôt, à la préfecture de police; là, il le recommanda aux geoliers, en appuyant ses recommandations de quelques pièces d'or; puis il se rendit, ainsi que nous l'avons vu, au domicile du docteur Perrinon.

(La suite au prochain numéro.)

ans, rue Notre-Dame; — Ernest Daviau, maréchal, 54 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 5, Radégonde Chauveau, marchande, 44 ans, femme Ratonis, rue St-Nicolas; — 6, Augustine Blandin, 2 mois, rue de Fenet; — 8, Ernest-Emile Galard, 3 ans, rue de la Tonnelle; — 9, Anne Gilbert, cultivatrice, 56 ans, femme Deblay, à Beaulieu; — 10, Suzanne-Agathe Guenyeau, propriétaire, 73 ans, femme Guenyeau, rue de la Grise; — Joui, mort-né, rue de Fenet; —

12, Anne Meschine, chapeletière, 56 ans, femme Dufresne, rue de Fenet; — Marie-Léonie Chivert, 2 ans, rue Beaurepaire; — Georges-Prospér Bouchard, rue du Pressoir Saint-Antoine; — 13, Louis Gaultier, journalier, 73 ans, à l'Hôpital; — Charles-Georges Guillory, 2 ans, à la Croix-Verte; — Isidore Decamus, palefrenier, 74 ans, rue des Bouchers; — Joseph-Victor Guyot, 2 jours, rue Saint-Nicolas; — 15, Eugénie Michel, 8 jours, rue de Fenet.

BOURSE DU 23 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 69 40
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 95 00.

BOURSE DU 26 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 69 35.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 00.

P. GODET, propriétaire-gerant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué, demeurant à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

PURGE LÉGALE.

Suivant contrat reçu par M^e Besnard, notaire au Puy-Notre-Dame, le 28 janvier 1858, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le 20 mars 1858, volume 327, numéro 36,

M. René Beauron, propriétaire, demeurant au bourg et commune du Vaudelnay-Rillé,

A vendu, avec toutes les garanties de droit,

A M. Pierre Langlois, aussi propriétaire, demeurant au même lieu, « Agissant en qualité de maire de la commune du Vaudelnay-Rillé, »

Treize ares quatre-vingt-dix centiares de terrain, à prendre dans le clos qui se trouve en face de la maison qu'habite actuellement M. Beauron, joignant au nord le chemin du Vaudelnay-Rillé à Messemé, au levant et au midi le surplus du clos, et au couchant M. Germain Robert.

M. Langlois, en sa qualité de maire de la commune du Vaudelnay-Rillé, aura la propriété et jouissance de l'immeuble vendu présentement, à compter de l'approbation du contrat par M. le préfet du département de Maine-et-Loire.

Cette vente a été faite moyennant la somme de dix-huit cent quatre-vingt-quinze francs cinquante-quatre centimes, que la commune de Vaudelnay-Rillé devra payer à M. Beauron un an après l'approbation de la vente par M. le préfet de Maine-et-Loire.

Jusqu'à parfaite libération, cette somme produira des intérêts au taux de cinq pour cent par an, payables annuellement le vingt-cinq décembre, à compter du vingt-cinq décembre mil huit cent cinquante-sept.

Cette vente a été faite aux conditions suivantes :

1^o De prendre l'immeuble vendu dans son état actuel;

2^o De supporter les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues et discontinues pouvant le grever, sauf à profiter de celles actives y attachées; le tout à ses risques et périls;

3^o D'en acquitter les impôts, à compter du 1^{er} janvier 1858;

4^o De faire séparer, le plus tôt possible et avant de commencer à construire aucun bâtiment, la portion de terrain vendue d'avec le surplus de la propriété réservée, par des murs de clôture qui seront bâtis entièrement sur le terrain de la commune du Vaudelnay-Rillé et à ses frais; de rester seule chargée de leur entretien; néanmoins M. Beauron ou ses ayant-droit pourront appuyer des espaliers le long de ces murs sans les dégrader ni nuire à leur solidité, auquel cas, les réparations ou la reconstruction de ces murs seraient à la charge de M. Beauron, sans préjudice de tous dommages et intérêts, s'il y a lieu.

Les précédents propriétaires dudit immeuble, dénommés audit contrat, étaient :

M^{lle} Elisabeth-Madeleine-Geneviève Chantal de Mergot, propriétaire, demeurant à la Verrie, commune de Précigné (Sarthe); madite demoiselle de Mergot en était propriétaire pour l'a-

voir recueilli dans la succession de M. De la Grange, son oncle.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever ledit immeuble vendu, M. Langlois, comme maire de la commune du Vaudelnay-Rillé, en sa qualité d'acquéreur, a fait déposer une copie collationnée du contrat de vente dont l'extrait précède, au greffe du Tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en ce greffe, le 11 octobre 1859.

Par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du 24 octobre, enregistré, il a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le procureur impérial, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, il fera publier cette signification conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, M. Langlois, en sa dite qualité, a constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-

signé, le 25 octobre 1859.

(470) CHEDEAU.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit du ministère de M^{ar}chall, huissier à Saumur, en date du vingt-deux octobre mil huit cent cinquante-neuf, et à la requête de l'Etat, représenté par Son Exc. M. le Maréchal Ministre de la guerre, poursuite et diligence de M. le capitaine Prévost, chef du génie de la place de Saumur, demeurant dite ville, spécialement délégué à cet effet;

Faisant élection de domicile en l'étude M^e Charles-Théophile Beauron, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 8, lequel est constitué et occupera sur ces présentes;

Notifications ont été faites à chacun de :

1^o M^{me} Madeleine Lacroix, épouse de M. Louis Luzé, propriétaire et jardinier, demeurant à Saumur;

2^o M. Louis Luzé, propriétaire et jardinier, ci-dessus nommé, demeurant à Saumur, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse;

3^o M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur, en son parquet au Palais-de-Justice de Saumur;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit septembre mil huit cent cinquante-neuf, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, ledit jour, par M^e Beauron, avoué près le Tribunal civil de Saumur, de la copie dûment collationnée d'un acte administratif dressé devant M. le v^{ic} O'Neill de Tyrone, sous-préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur, désigné à cet effet par M. le Préfet de Maine-et-Loire, ledit acte visé pour timbre à Saumur, gratis, enregistré gratis à Saumur, le vingt-deux avril mil huit cent cinquante-neuf, et transcrit; aux termes duquel M. Louis Luzé, propriétaire et jardi-

nier, et dame Madeleine Lacroix, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Saumur, ont vendu à l'Etat, ce accepté par M. le capitaine Prévost, chef du génie de la place de Saumur, spécialement commis à cet effet par lettre de Son Exc. M. le Maréchal Ministre de la guerre, du vingt-deux mars mil huit cent cinquante-six, la mitoyenneté d'un mur d'une surface de deux cent quarante-cinq mètres, figurant au plan cadastral de la commune de Saumur A B C D, destiné à la clôture des jardins de l'hôtel du général commandant l'Ecole de cavalerie de Saumur, situé ville de Saumur, pour le prix de neuf cent quatre-vingts francs quatre-vingt-quatre centimes.

Avec déclaration que cette notification leur a été faite pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèques légales qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que faute par eux de le faire dans ledit délai, cet immeuble serait affranchi de toutes charges de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur impérial que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, indépendamment du sieur Louis Luzé, vendeur sus-nommé: 1^o M^{me} Renée-Jeanne Luzé, veuve de Louis Luzé, jardinier à Saumur; 2^o M. Jean Fournier-Girarderie, propriétaire à Courchamps; 3^o dame Françoise Fournier, sa femme.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur cet immeuble des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de l'Etat, cette notification serait à sa requête publiée dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait dressé par l'avoué sous-

signé, Saumur, le vingt-quatre octobre mil huit cent cinquante-neuf (468) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), place de la Bilange.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 20 novembre 1859, à midi, En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur,

1^o La MÉTAIRIE de LA PLOTTERIE,

Située en Saint-Pierre, commune de Chemillé (Maine-et-Loire), d'une contenance totale de 54 hectares 31 ares 75 centiares, divisée en deux exploitations, d'une égale étendue.

Cette métairie est affermée, par bail authentique, pour neuf années, 3,000 francs net d'impôts.

Les bâtiments sont neufs. Elle sera vendue en totalité ou en deux lots, au gré des acquéreurs.

Dans le cas de division, chaque exploitation sera vendue sur la mise à prix de 38,000 francs.

Dans le cas de vente de la totalité, la métairie sera vendue sur la mise à prix de 76,000 francs.

2^o Une MAISON et un très-beau TERRAIN propre à bâtir.

Situés à Saumur, rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas, le tout joignant M^{me} Morin-Ruelle, M. Gué-

rin, le quai Saint-Nicolas et la rue de la Petite-Bilange.

Mise à prix. . . 33,000 francs.

3^o Et une MAISON,

Sise à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n^o 45, joignant M. Latrau et M^{me} Prax.

Mise à prix. . . 10,000 francs.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire, chargé de la rédaction du cahier des charges; on pourra traiter des maisons à l'amiable avant l'adjudication.

La maison et le terrain sis rue de la Petite-Bilange pourront être divisés, au gré des acquéreurs. (471)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 30 octobre 1859, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, à la ferme de M. Lehoux, située à Terrefort, commune de Saint-Florent, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers garnissant ladite ferme et lui appartenant.

Il sera vendu :

Lits, secrétaires, tables, chaises, bassets, coffres et quantité d'autres meubles, vins rouge et blanc de 1846, en dames-jeannes et en bouteilles, cuves à vin rouge, barriques et bouteilles vides, bois d'ouvrage et bois à brûler, quantité de fer et ferrailles, bonne batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Ministère de la guerre.

ADJUDICATION DE TRAVAUX De Couverture de Bâtiments militaires.

Le jeudi 3 novembre 1859, à l'heure de midi, il sera procédé, à la Mairie de Saumur, en présence de M. le Maire, du Sous-Intendant militaire et du Commandant d'artillerie de la place, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, remises à l'ouverture de la séance, des travaux à exécuter pour l'entretien des couvertures des bâtiments de l'artillerie de la place de Saumur, à partir du 1^{er} janvier 1860 jusqu'au 31 décembre 1868.

On prendra connaissance du cahier des charges au bureau de l'artillerie, au Château.

Le Sous-Intendant militaire, (445) BROU.

A LOUER Présentement,

Une MAISON, fraîchement décorée, avec cour, remise, écurie et jardin, rue du Palais-de-Justice. S'adresser à M. NANCEUX. (334)

On demande UN MAITRE CLERC de notaire pour une étude des environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.